

Recyclage habilitation électrique BF-HF – Travaux en fouilles à proximité de réseaux électriques enterrés

Actualisez vos compétences BF-HF et intervenez en sécurité lors de travaux en fouille à proximité de réseaux électriques enterrés. Une formation de recyclage pratique pour maîtriser les opérations autorisées, prévenir les risques d'endommagement et préparer le renouvellement de votre habilitation par l'employeur.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Cette formation de recyclage vise à permettre à l'entreprise de :

- **Maintenir les compétences BF-HF de ses salariés** amenés à réaliser ou à encadrer des travaux en fouille à proximité de réseaux électriques enterrés ;
- **Préparer le renouvellement des habilitations BF-HF** par l'employeur, à partir des résultats des évaluations et de l'avis après formation ;
- **Réduire les risques d'accident, d'électrisation et d'endommagement des canalisations électriques** lors des opérations de terrassement ou de dégagement ;
- **Actualiser et harmoniser les pratiques professionnelles** au regard des missions confiées, des retours d'expérience et des consignes de sécurité ;
- **Sécuriser l'organisation des chantiers**, notamment le balisage, la délimitation des zones, la surveillance des opérations et la gestion de la coactivité ;
- **Limiter les interruptions de chantier, les dommages matériels et les coûts indirects** pouvant résulter d'une intervention inadaptée à proximité d'un réseau électrique ;
- **Renforcer la traçabilité de la démarche de prévention** grâce aux évaluations, aux attestations de formation et à l'avis nominatif remis à l'employeur.

Les + métier

Recyclage habilitation électrique BF-HF à Lyon : actualisez vos compétences pour sécuriser les travaux en fouille près des réseaux enterrés. Formation 7 h.



Public Visé

Personnel déjà habilité BF-HF amené à réaliser, diriger ou surveiller des travaux en fouille à proximité de canalisations électriques isolées enterrées. Sont notamment concernés : les exécutants de travaux publics, terrassiers, canalisateurs et agents de maintenance intervenant dans une fouille ; les conducteurs d'engins susceptibles de participer au dégagement d'un réseau électrique enterré ; les chefs d'équipe, chefs de chantier, conducteurs de travaux et encadrants chargés d'organiser ou de surveiller les opérations ; les personnels d'entreprises de réseaux, de voirie, de génie civil, de maintenance industrielle ou de collectivités territoriales ; toute personne désignée par son employeur pour exercer une fonction BF-HF Exécutant ou BF-HF Chargé de chantier.



Pré Requis

Avoir déjà suivi une formation initiale ou un précédent recyclage BF-HF correspondant au rôle visé : Exécutant et/ou Chargé de chantier.

Présenter, dans la mesure du possible, le titre d'habilitation, l'avis après formation ou l'attestation de formation antérieure. Posséder les compétences techniques et l'expérience professionnelle nécessaires à la réalisation ou à l'encadrement des travaux en fouille confiés par l'employeur. Être capable de comprendre les instructions de sécurité et de participer aux exercices pratiques en français.

L'employeur doit s'assurer, avant la formation, de l'adéquation entre les missions prévues, les compétences techniques du salarié et le symbole d'habilitation recherché. La formation de recyclage maintient les compétences de prévention du risque électrique, mais ne remplace pas l'apprentissage technique du métier.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Actualiser ses connaissances relatives au risque électrique à partir des évolutions réglementaires, des pratiques professionnelles et des retours d'expérience ; Identifier les acteurs, leurs rôles et les documents applicables aux travaux en fouilles réalisés à proximité de canalisations électriques enterrées ; Définir les limites de l'habilitation BF-HF, les zones d'environnement ainsi que les opérations autorisées et interdites ; Analyser les risques spécifiques du chantier, notamment ceux liés aux réseaux enterrés, aux engins, aux équipements de travail et à la coactivité ; Organiser et sécuriser la zone de travail, en appliquant ou en faisant appliquer les instructions, le balisage, les protections et les mesures de surveillance adaptées ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 7BHFouille-20260805

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Réaliser en sécurité les opérations autorisées, telles que le dégagement d'une canalisation, le nettoyage à des fins d'identification, le ripage, le soutènement, l'ouverture d'un fourreau et la mise en place de protections ;
Appliquer la conduite à tenir en cas d'endommagement d'un réseau, d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Parcours pédagogique

1. Retour d'expérience et actualisation des connaissances

- Analyse des pratiques professionnelles des participants ;
- retour sur les accidents, incidents et presque-accidents rencontrés lors de travaux en fouille ;
- évolution des procédures, des matériels et de l'organisation des chantiers ;
- rappel des effets du courant électrique sur le corps humain et des principaux moyens de prévention.

Le recyclage doit être construit à partir de l'expérience des participants et adapté aux opérations réellement confiées par l'employeur. 2. Habilitation BF-HF et environnement électrique

- Principe et rôle de l'habilitation électrique ;
- signification des symboles **BF-HF Exécutant** et **BF-HF Chargé de chantier** ;
- rôles et responsabilités des différents acteurs ;
- limites de l'habilitation et opérations exclues ;
- identification des zones d'environnement et de la zone d'approche prudente ;
- distinction et complémentarité entre l'habilitation BF-HF et l'AIPR.

Les symboles BF-HF concernent certaines opérations effectuées dans l'environnement de canalisations électriques isolées, notamment lorsqu'une canalisation maintenue sous tension a été rendue visible. 3. Analyse des risques et préparation du chantier

- Identification des canalisations électriques enterrées et des autres réseaux ;
- risques liés aux engins, aux outils, à la fouille et à la coactivité ;
- analyse des risques avant et pendant l'intervention ;
- choix et utilisation des outils et équipements de travail adaptés ;
- délimitation, balisage et sécurisation de la zone de travail ;
- application des consignes et mesures de prévention. 4. Organisation des travaux par le chargé de chantier

Partie adaptée aux participants visant la fonction **BF-HF Chargé de chantier** :

- identification des acteurs et échanges avec l'exploitant ou le responsable concerné ;
- lecture et utilisation des documents applicables ;
- autorisation de travail, certificat pour tiers et instructions de sécurité ;
- organisation du travail des exécutants ;
- application et contrôle des mesures de prévention ;
- surveillance de la zone de travail et gestion de la coactivité.

L'étude des documents et leur utilisation relèvent spécifiquement de la fonction de chargé de chantier dans le module de recyclage BF-HF. 5. Mise en application pratique

Réalisation, sur une fouille ou une installation pédagogique représentative, des opérations autorisées :

- dégagement prudent d'une canalisation électrique enterrée ;
- nettoyage d'un câble ou d'un fourreau à des fins d'identification ;
- ripage d'un câble ou d'un fourreau ;
- soutènement d'une canalisation ou d'un fourreau ;
- ouverture d'un fourreau à la seule fin d'identifier son contenu ;
- mise en place de protections mécaniques ou thermiques sur les câbles et leurs accessoires ;
- organisation, balisage et surveillance de la zone pour le chargé de chantier.

L'INRS recommande, pour le recyclage BF-HF, un **temps pratique indicatif de quatre heures**. 6. Incidents, endommagements et situations d'urgence

- Identification d'une détérioration ou d'une situation anormale ;
- arrêt immédiat de l'opération et sécurisation de la zone ;
- transmission de l'alerte et compte rendu aux acteurs concernés ;
- conduite à tenir en cas d'endommagement d'un câble ou d'un fourreau ;
- conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique. 7. Évaluation et bilan
- Vérification des connaissances théoriques ;
- évaluation pratique individuelle en situation de travail simulée ;
- correction et débriefing avec le formateur ;
- bilan de la formation et formulation de l'avis après formation destiné à l'employeur.

La formation doit comprendre une évaluation des savoirs et des savoir-faire ; l'habilitation reste délivrée, maintenue ou renouvelée par l'employeur dans les limites des missions confiées.

Méthodes pédagogiques

La formation est conduite en présentiel selon une **pédagogie active, participative et contextualisée**, adaptée à l'expérience des participants et aux fonctions visées : **BF-HF Exécutant et/ou Chargé de chantier**.

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques sont adaptés aux fonctions visées — **BF-HF Exécutant et/ou Chargé de chantier** — ainsi qu'aux situations professionnelles rencontrées par les participants.
La formation s'appuie sur :

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 7BHFouille-20260805



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Les méthodes pédagogiques reposent sur :

- un **positionnement initial** permettant d'identifier les connaissances acquises, les pratiques professionnelles et les besoins d'actualisation ;
- des **rappels théoriques ciblés**, limités aux connaissances indispensables à la prévention du risque électrique lors des travaux en fouille ;
- des **échanges d'expérience** portant sur les chantiers réalisés, les difficultés rencontrées, les incidents et les situations dangereuses observées ;
- une **méthode interrogative**, fondée sur le questionnement, l'analyse collective et la recherche des mesures de prévention adaptées ;
- des **études de cas et analyses de situations de chantier**, à partir de plans, de documents de travail et de scénarios représentatifs ;
- des **démonstrations commentées par le formateur**, suivies d'exercices guidés et de mises en application individuelles ;
- des **mises en situation pratiques en fouille ou sur une installation pédagogique représentative**, avec correction immédiate, débriefing et apport de conseils personnalisés.

La progression alterne les apports théoriques et la pratique. Elle privilégie l'apprentissage par l'action afin de vérifier la capacité du participant à identifier les risques, respecter les limites de son habilitation, organiser sa zone de travail et réaliser les opérations autorisées. La partie pratique doit être effectuée dans un environnement aussi proche que possible des conditions réelles de travail et sur des installations représentatives de celles rencontrées par les participants.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation et de l'assiduité des participants est assuré au moyen de **feuilles d'émargement signées par demi-journée** par les stagiaires et le formateur.

Le suivi pédagogique est réalisé tout au long de la formation à partir :

- des échanges et questions orales ;
- de l'observation de la participation du stagiaire ;
- des études de cas et exercices d'application ;
- des mises en situation pratiques en fouille ;
- des résultats aux évaluations théorique et pratique.

À l'issue de la session, sont remis ou transmis :

- une **attestation individuelle de fin de formation** précisant les objectifs, la nature et la durée de l'action ;
- un **avis nominatif après formation** indiquant les symboles BF-HF recommandés et les éventuelles réserves ;
- les résultats des évaluations, conservés dans le dossier de formation ;
- un questionnaire d'évaluation de la satisfaction du participant.

Les feuilles d'émargement, résultats d'évaluation et documents de fin de formation permettent d'assurer la **traçabilité administrative et pédagogique** de l'action. Le titre d'habilitation est établi ou renouvelé par l'employeur, sur la base de l'avis remis après la formation.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur spécialisé en prévention du risque électrique et en habilitation électrique, disposant de compétences techniques directement liées aux opérations BF-HF et aux travaux en fouille à proximité de canalisations électriques enterrées. Il maîtrise notamment : les prescriptions applicables de la NF C 18-510 ; les limites des symboles BF-HF Exécutant et Chargé de chantier ; l'analyse des risques liés aux réseaux électriques

- une **salle de formation équipée** d'un vidéoprojecteur ou écran, d'un tableau et des moyens nécessaires à la présentation des apports théoriques ;
- un **support pédagogique illustré**, remis à chaque participant sous format papier ou numérique ;
- des **documents professionnels et réglementaires représentatifs** : plans de réseaux, instructions de sécurité, titre d'habilitation, autorisation de travail, certificat pour tiers et fiches d'analyse des risques ;
- des **photographies, vidéos, schémas et études de cas** présentant des travaux en fouille, des situations dangereuses et des exemples d'endommagement de réseaux ;
- une **fouille pédagogique ou une maquette représentative d'un chantier**, comportant des canalisations électriques isolées enterrées, des fourreaux, des câbles et des accessoires ;
- du **matériel de balisage, de signalisation et de protection collective** permettant d'organiser et de sécuriser la zone d'intervention ;
- des **outils manuels, équipements de travail et moyens de protection adaptés** aux opérations autorisées : dégagement, nettoyage à des fins d'identification, ripage, soutènement, ouverture de fourreau et mise en place de protections ;
- des **équipements de protection individuelle adaptés aux risques du chantier**, utilisés conformément aux consignes et à l'analyse des risques ;
- des **questionnaires théoriques, scénarios pratiques et grilles individuelles d'évaluation** permettant de vérifier les savoirs et les savoir-faire.

La partie pratique est réalisée sur une installation pédagogique aussi proche que possible des conditions réelles de travail et représentative des réseaux sur lesquels les participants sont susceptibles d'intervenir. Le référentiel INRS prévoit, pour le module de recyclage BF-HF, un temps indicatif de **quatre heures de formation pratique**.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 7BHFouille-20260805



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

enterrés ; Les opérations autorisées en fouille ; La conduite à tenir en cas d'endommagement d'un réseau ; L'animation et l'évaluation pratique des participants. Le formateur doit disposer d'une habilitation en adéquation avec la formation dispensée, ou d'une disposition équivalente lorsqu'il est travailleur indépendant ou employeur. Il doit également justifier d'une compétence technique adaptée, d'une expérience professionnelle significative d'au moins trois ans sur les installations ou ouvrages du domaine concerné, ainsi que de compétences pédagogiques adaptées à la formation des adultes.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 7BHFouille-20260805



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de questions orales, d'échanges sur les pratiques professionnelles, d'études de cas et de l'observation des exercices pratiques.

Une **évaluation théorique** est réalisée à l'aide d'un questionnaire à choix multiple comprenant au minimum **15 questions** portant notamment sur les dangers de l'électricité, les zones d'environnement, les limites de l'habilitation BF-HF, les opérations autorisées et les mesures de prévention. La validation nécessite l'obtention d'au moins **70 % de réponses correctes**.

Une **évaluation pratique individuelle** est ensuite conduite à partir d'une ou plusieurs mises en situation représentatives de travaux en fouille. Elle permet notamment de vérifier la capacité du participant à :

- identifier les risques électriques et les zones de travail ;
- adopter un comportement adapté à la situation ;
- utiliser en sécurité le matériel et les outils ;
- réaliser les opérations autorisées : dégagement, nettoyage à des fins d'identification, ripage, soutènement, ouverture d'un fourreau et mise en place de protections ;
- baliser et surveiller la zone de travail pour le rôle de chargé de chantier ;
- réagir correctement en cas d'endommagement d'une canalisation électrique.

L'évaluation pratique est validée avec un maximum de **deux erreurs mineures** et **aucune erreur majeure susceptible d'avoir une conséquence directe sur la sécurité des personnes**.

À l'issue de la formation, une attestation individuelle ainsi qu'un **avis après formation** précisant les symboles BF-HF recommandés sont remis. Cet avis permet à l'employeur de décider du renouvellement du titre d'habilitation ; l'organisme de formation ne délivre pas lui-même l'habilitation.

Moyens à mettre en oeuvre

Le client met à disposition, en concertation avec EVINCEL Formation : une salle de formation adaptée au nombre de participants, équipée de tables, chaises, prises électriques et, si possible, d'un écran ou vidéoprojecteur ; un espace pratique sécurisé et balisé, représentatif des travaux habituellement réalisés par les participants ; une fouille pédagogique, une zone d'exercice ou une installation représentative, comportant des canalisations, câbles, fourreaux et accessoires clairement identifiés et rendus compatibles avec la réalisation des exercices en sécurité ; les plans de réseaux, procédures internes, consignes de sécurité et documents de chantier utilisés dans l'entreprise, après suppression des données confidentielles si nécessaire ; les outils manuels, équipements de travail, matériels de balisage, de soutènement et de protection habituellement utilisés par les salariés ; les équipements de protection individuelle adaptés aux risques du site : vêtements de travail, chaussures de sécurité, casque, gants, protection oculaire, vêtement haute visibilité ou tout autre EPI imposé par l'évaluation des risques ; l'accès aux installations sanitaires et aux locaux nécessaires à l'accueil des participants. Les équipements et installations fournis doivent être conformes, en bon état, disponibles pendant toute la durée de la formation et accompagnés, le cas échéant, de leurs notices et vérifications réglementaires. Le client informe préalablement EVINCEL Formation des risques particuliers du site, des règles d'accès, des consignes d'urgence et des équipements obligatoires. L'environnement pratique est validé avec le formateur avant le démarrage des exercices.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription, le participant ou son employeur est invité à signaler tout besoin spécifique afin qu'EVINCEL Formation puisse étudier les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles nécessaires.

Selon la situation, les aménagements peuvent notamment concerner :

- l'accessibilité des locaux et de la zone d'exercice ;
- l'adaptation des supports pédagogiques ;
- l'organisation du rythme, des pauses et des évaluations ;
- la mise à disposition d'aides techniques ou humaines ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 7BHFouille-20260805



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- l'adaptation des consignes et des modalités de communication.

Compte tenu des **misés en situation pratiques réalisées en fouille**, une étude préalable est menée avec le participant, l'employeur et le référent handicap afin de vérifier la compatibilité des aménagements avec les objectifs pédagogiques et les conditions de sécurité. Les adaptations ne doivent pas supprimer les compétences pratiques indispensables à l'évaluation BF-HF.

Lorsque les aménagements nécessaires ne peuvent pas être mis en œuvre dans des conditions satisfaisantes, EVINCEL Formation recherche une solution adaptée ou oriente le demandeur vers un partenaire compétent.



Durée

7.00 Heures **1** Jour 2 à 10 participants

Effectif

Durée de mise en pratique : 3.00 Heures



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 7BHFouille-20260805